



Procès-Verbal du Bureau Directeur

Par voie électronique - arrêtée au 24 septembre 2020

Présents : Alain Ripert, Valérie CORDURI-DAVIET, Carine MOREL, Eliane HARENT, Françoise STOFFER, Hervé KERNEÏS, Frédéric COLOMBANI, Bernard GALLET, Eric COURTOIS, Patrick PÉAN

Excusée : Stéphanie AURAMBOUT

Après l'épisode de la pandémie, un certain nombre de sanctions disciplinaires ont été prises avant le 15 mars et d'autres après le 2 juin 2020.

La question du report des sanctions disciplinaires a été soulevée et débattue.

Le bureau directeur a été sollicité afin de voter une prise de décision, concernant les sanctions prises avant le 16 mars 2020.

Sur les 11 personnes constituant le bureau directeur :

- 1 personne est excusée
- 1 personne a demandé le report des sanctions
- 9 personnes ont demandé le non-report des sanctions

L'argumentaire présenté par la commission de discipline, via son Président, est le suivant :

L'article 20-1 al2 du règlement disciplinaire énonce que la Commission de Discipline fixe les sanctions (dates...) et les modalités d'exécution des dites sanctions ;

La crise sanitaire, entraînant la suspension de tous les championnats dès le 14 mars 2020, n'empêchait nullement les commissions de discipline de statuer de nouveau sur les sanctions disciplinaires ;

Les décisions prises par la Commission après le 16 mars 2020 sont du ressort de la commission de Discipline ; les cas de la suspension et l'arrêt des Championnats étaient connus.

Les décisions prises avant le 16 mars 2020 : tout report de date ne peut qu'être posé après une nouvelle convocation des intéressés ; les sanctions infligées en fin de championnat n'ont pas les mêmes effets que celles prises en début et surtout pour des joueurs qui ne jouent pas dans le même club et dans les mêmes championnats.

Ces éléments ne remettent pas en cause le paiement des amendes liées aux infractions constatées.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale

Alain RIPERT, Président

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet

38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63

N° SIRET 314 247 032 00027